Envoyé en préfecture le 13/10/2023
Reçu en préfecture le 13/10/2023
Publié le
ID : 062-216201814-20231009-D85_2023-DE

COMMUNE DE BUCQUOY

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CANTON DE BAPAUME

DELIBERATION

N°85/2023

Objet :

Demande de subvention à la CCSA au titre du Fonds de concours « projet d'aménagement d'un accès aux personnes à mobilité réduite pour le stade à Bucquoy »

Certifié exécutoire par la Maire, le
13/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 03 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER, Laury FLIPPE.

Absents excusés : Laurent DHE, Daisy LAINE.

Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laurent DHE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

La séance ouverte Madame BARBIER rappelle que la Communauté de Communes du Sud Artois a mis en place un dispositif de fonds de concours qui a pour but d'aider les Communes à financer leurs dépenses d'équipement.

Madame BARBIER propose de prendre connaissance du plan de financement dans le cadre du « projet d'aménagement d'un accès aux personnes à mobilité réduite pour le stade à Bucquoy ».

Envoyé en préfecture le 13/10/2023
Reçu en préfecture le 13/10/2023
Publié le
ID : 062-216201814-20231009-D85_2023-DE

DEPENSES	Montant (€)	RESSOURCES	Montant (€)	Taux
Montant global du projet	46 100,00	Subventions attendues		
Honoraires divers de maitrise d'œuvre et d'architecte, de contrôle technique, de coordination SPS	6 400,00	Fonds de concours CCSA	10 000,00	19,05%
		FARDA aide à la voirie communale	15 000,00	28,57%
		Fonds Propres	27 500,00	52,38%
TOTAL	**52 500,00**	**TOTAL**	**52 500,00**	**100%**

Une convention devra être passée entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud Artois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Commune du Sud Artois afin de financer les dépenses relatives au « projet d'aménagement d'un accès aux personnes à mobilité réduite pour le stade à Bucquoy »
- D'autoriser Madame BARBIER à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

MAIRIE DE BUCQUOY (P.-de-C.)